



## DP Cadres Région Lorraine DÉCLARATION du 20 janvier 2017

Monsieur le Président,

Pour cette première réunion DP Cadres de l'année, l'UNSA-Ferroviaire ne manquera pas de présenter ses meilleurs vœux à l'ensemble des cheminots du périmètre régional.

Pour l'UNSA, au-delà des postures de principe, nous réaffirmons notre volonté à vouloir défendre le corps social des cheminots en tenant compte des réalités contemporaines en regardant résolument vers l'avenir.

L'UNSA considère que la négociation contractuelle est primordiale : elle est le fruit d'échanges et de compromis de part et d'autre. Le dialogue social doit être réalisé sans dogmatisme, en gardant toujours à l'esprit que se sont uniquement les besoins des salariés qui nous animent.

Nous ne pouvons ici que déplorer le refus de certaines organisations syndicales à vouloir moderniser le dialogue social dans l'Entreprise.

Nous espérons que la Direction ne qualifiera pas nos souhaits d'utopiques.

En ce début d'année, nous souhaitons que :

- la sécurité du personnel reste la priorité de l'Entreprise afin d'éviter tous risques d'accident du travail.
- un moratoire des réorganisations.
- le personnel roulant soit suffisant pour permettre la circulation des trains prévus.
- l'arrêt des circulations au dernier moment.
- la sûreté soit renforcée afin que le personnel soit respecté et ne subisse plus d'agressions.
- L'arrêt de la déshumanisation des gares.

UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)



- nos clients puissent acheter leurs abonnements et titres de transports dans les gares sans perdre leur temps dans de longues files d'attentes.

Suite à la signature de la nouvelle convention TER, une nouveauté qui réside dans le « Grand Test » de l'ouverture à la concurrence, l'UNSA-Ferroviaire réaffirme que celle-ci n'est pas la solution pour faire face aux enjeux des Mobilités, attendus par les usagers et cruciaux pour les bassins d'emplois.

L'UNSA-Ferroviaire souligne qu'avant toute démarche d'expérimentation de la concurrence, il est impératif de traiter durablement le volet social. Rien n'est prévu concernant les modalités de mise à disposition ou de transfert du personnel en cas de changement d'opérateur.

La conséquence de toutes ces réorganisations est aussi une grave détérioration des conditions de travail des cheminots de la Région.

Le 6 décembre 2016, les représentants de l'Entreprise quittent la Table Ronde Forfait-Jours et s'affranchissent d'un accord avec les organisations syndicales afin de mettre en place unilatéralement le Forfait-Jours. Cette méthode pour le moins novatrice interpelle l'UNSA-Ferroviaire.

Dans la poursuite de votre course, le 12 décembre, vous mettez en ligne le référentiel-cadre relatif au Forfait-Jours, que vous rédigez de votre côté ; et par ce biais, vous garantissez à l'Entreprise d'être parfaitement dans le cadre légal sans pour autant le garantir à l'ensemble des cheminots.

Vous ne garantissez rien concernant la mesure de la charge de travail, nous le répétons, élément essentiel du cadrage du Forfait- Jours. Vous n'envisagez aucune harmonisation du suivi du temps de travail. Des personnels sont laissés sur le bord de la voie et vous prévoyez une indemnité d'autonomie à la fois insignifiante et non uniformisée créant des inégalités de traitement.

L'UNSA Ferroviaire restera vigilante et jugera sur pièces les avancées obtenues en regard de ses différentes interventions dans les prochaines semaines.

Début 2017, l'entreprise informe les agents dans le cadre d'une communication interne, que les enfants de plus de 21 ans poursuivant leurs études, bénéficieront de facilités de circulation limitées aux trajets allant de leur seul lieu d'hébergement (et non plus, au choix, du domicile de leurs parents ou de leur lieu d'hébergement) à la gare desservant l'établissement fréquenté.

UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)



L'UNSA-Ferroviaire s'est opposée fermement à la mise en place de cette mesure injuste.

Face à l'action de l'UNSA-Ferroviaire, la Direction revient sur sa position et rétablit les droits initiaux, à savoir les trajets allant du domicile des parents ou du lieu d'hébergement de l'étudiant à l'établissement scolaire fréquenté.

Nous allons rentrer dans la période, très attendue par les cheminots, des notations des cadres sur le nouveau périmètre Grand Est. Pouvez-vous confirmer les demandes faites par l'UNSA lors de la bilatérale de novembre, à savoir des moyens supplémentaires attribués aux délégués de commission, l'organisation d'une réunion préparatoire et surtout l'organisation de la communication des notations ?

Merci pour votre attention.

UNSA Ferroviaire Lorraine :  
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992  
Villa Saint Jean - NANCY  
[ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org)

